



Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le terrain concerné est situé Chemin du Chêne, 19 à 7812 Mainvault, et cadastré 17e division, section B n°447R.

Le projet vise à démolir un volume secondaire et transformer une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : D.IV.6 et suivants : dérogation au plan de secteur (zone agricole) - - .

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être examiné durant la période d'enquête à l'Administration communale, Service Urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath:

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13h à 16h;
- le jeudi jusque 20h (un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Bataille, Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : urba@ath.be).

Des explications peuvent également être obtenues par téléphone ou par courriel à l'adresse urba@ath.be.

Une partie du dossier peut être consultée via le site www.ath.be

L'enquête publique est ouverte le 02/12/2022 et clôturée le 16/12/2022.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ath.be
- remises au Service urbanisme dont le bureau se trouve au centre administratif.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : BC202200277. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou avant le 16 décembre 2022 à l'Administration communale, service urbanisme, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Bataille dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Ath, le 25/11/2022

Le Directeur général

Bruno BOËL

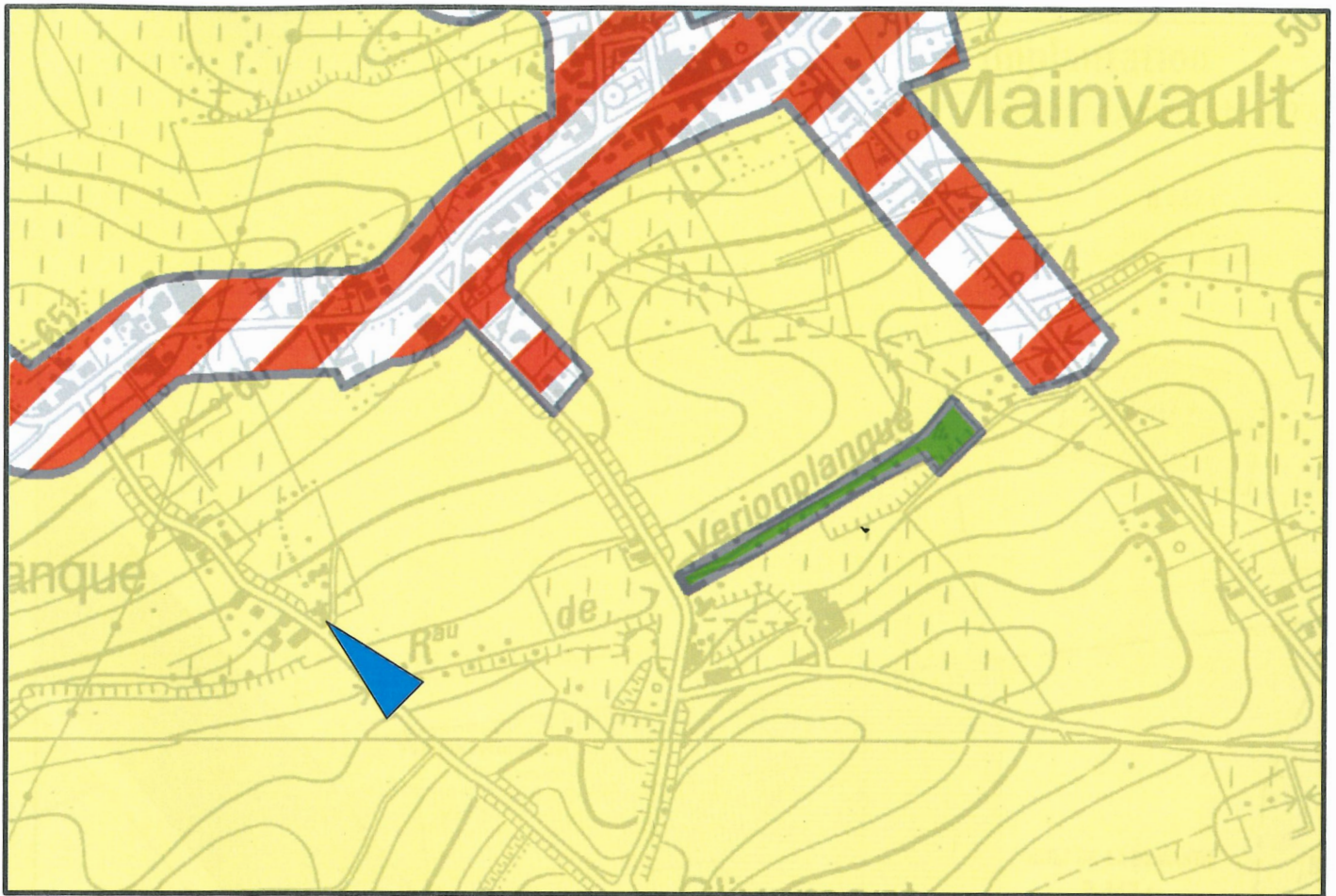
Le Bourgmestre

Bruno LEFEBVRE



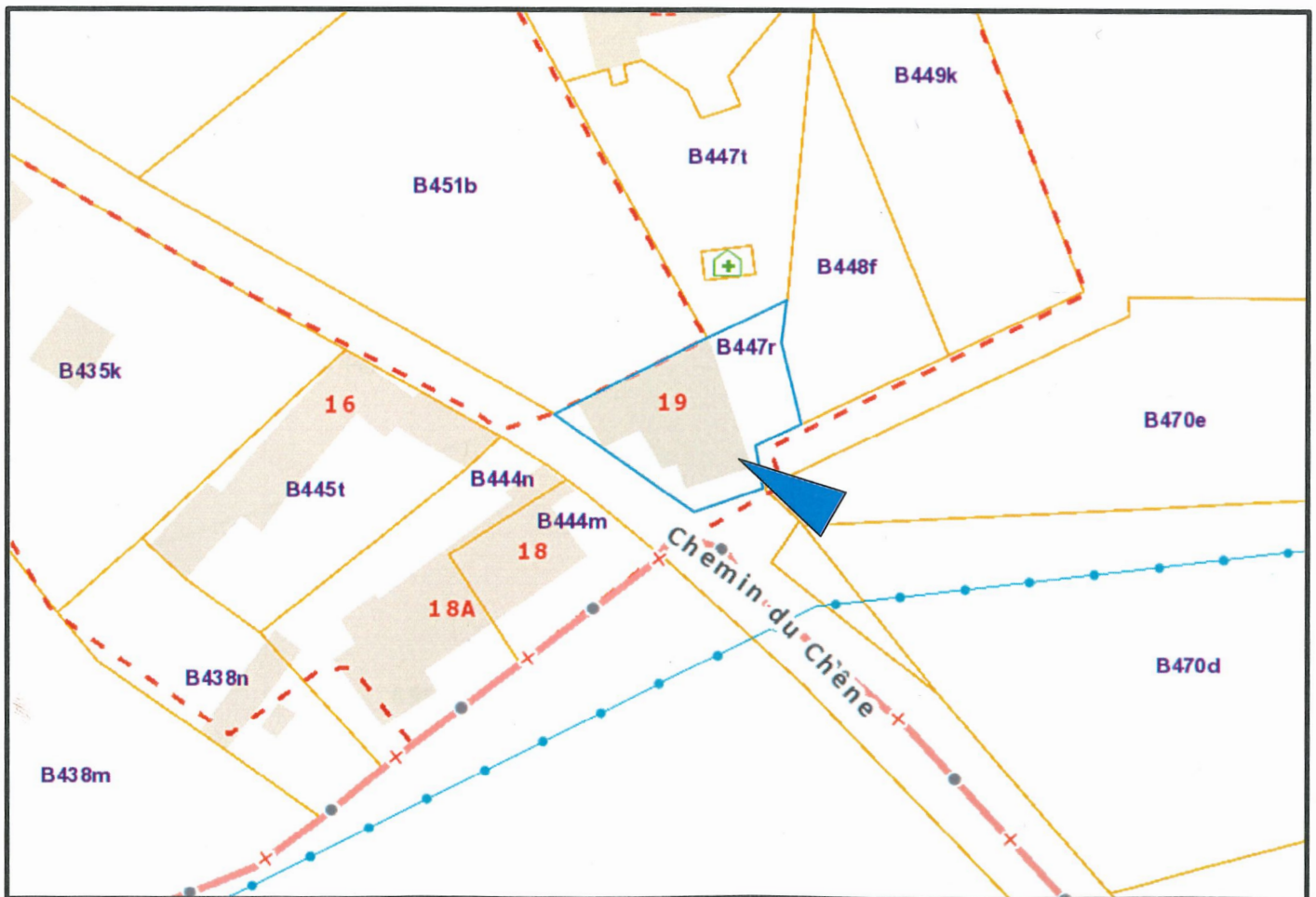
Wallonie





SECTEUR

SITUATION

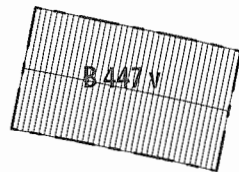


Implantation

Situation existante - Ech. : 1/200^e

B 447 t

Sup. : 6 a 59 ca
Nature : Cour et jardin



B 451 b

Volume secondaire
R+0 Sous versants

Volume secondaire
R+0 Sous versants

19

OBJET DE LA DEMANDE
B 447 r

Sup. : 3 a 80 ca
Nature : Habitation

Volume principal
R+1 Sous versants

B 448 f

B 449 f

B 470 e

B 470 d

B 444 n

18

B 444 m

A 96

CHEMIN DU CHENE
Voie communale équipée eau, électricité, TV, téléphone
Revêtement : asphalte accotements non stabilisés

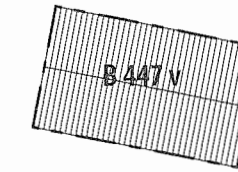
N

Implantation

Situation projetée - Ech. : 1/200^e

B 447 t

Sup. : 6 a 59 ca
Nature : Cour et jardin



B 451 b

OBJET DE LA DEMANDE
Création d'une porte de garage

OBJET DE LA DEMANDE
Démolition des deux volumes secondaires

Pelouse

OBJET DE LA DEMANDE
Suppression de l'accès à la cour arrière

OBJET DE LA DEMANDE
B 447 r

Sup. : 3 a 80 ca
Nature : Habitation

19

Volume principal
R+1 Sous versants

B 448 f

B 449 f

B 470 e

B 470 d

B 444 n

18

B 444 m

A 96

CHEMIN DU CHENE
Voie communale équipée eau, électricité, TV, téléphone
Revêtement : asphalte accotements non stabilisés

N

Toutes les cotes sont données à titre indicatif et interprétées comme +-.